Commune d'Etaples-sur-Mer Extrait du registre des délibérations		Conseil Municipal du 16 juin 2015
Délibération n°13		Conseil Municipal du 16 juin 2015
Domaine de compétence	: Affaires s	scolaires
_	Présents: Bonvoisin, Ghezal, D Kasprzak, Charlotte P Stéphane Hagneré,	ze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Frédéric Cadet, Beaurain Christelle, Kathy Hanquez, Bagdad cominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoints, Richard Gérard André, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Pascal Thiébaux, Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Francis Leroy, Monique Vambre, Jean-Pierre Lamour, Municipaux.
	Absents excusés ayant donné pouvoir : Joël Dachicourt à Gérard André, Ramet Christian à Richard Kasprzak, Brihier Yvon à Baillet Sébastien, Laurie CAFFIER à Maillart Maryse, Descharles Martina à Perrault Charlotte, Hagnere Jean Paul à Monique Vambre, Stéphanie Codron à Pascal Thiebaux Absent excusé : Mme Boutoille Josiane	
	Votants :	
	Secrétaire	e de séance : Monsieur Sébastien BAILLET
Objet :		Modification des modalités d'inscription scolaire des enfants relevant du secteur de l'école primaire Jules Ferry et fermeture de l'école primaire Jules Ferry
Rapporteur :		Monsieur BAILLET Sébastien

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L2121-29 et L 2121-30,

Vu le code de l'éducation et notamment les dispositions de l'article L212-7,

Considérant

Que seuls 57 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2015/2016 à l'École primaire Jules ferry, tous niveaux confondus,

Que des difficultés d'organisation des enseignements sont, dès lors, apparues relativement à la pluralité de niveaux dans un même classe,

Que la commune s'est interrogée sur l'opportunité de revoir les modalités d'inscription scolaire des enfants relevant du secteur de l'école primaire Jules Ferry et ainsi de fermer cette dernière en affectant les enfants relevant de son secteur dans d'autres établissements,

Que des réunions se sont tenues en présence des représentants de l'inspection académique et des parents d'élèves,

Que les enfants relevant de l'actuel secteur de l'école primaire Jules Ferry seront, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, orientés majoritairement vers les écoles « Jean Macé » et « Les mouettes » selon le tableau joint à la présente délibération,

Que l'école primaire Jules Ferry n'accueillera, dès lors, plus d'élèves à la prochaine rentrée scolaire,

Décide de :

- modifier les modalités d'inscription scolaire des enfants relevant du secteur de l'école Primaire Jules ferry,
- fermer l'école Jules Ferry à partir de l'année scolaire 2015/2016,
- procéder à la désaffectation des locaux de l'école primaire Jules Ferry à compter du 1er septembre 2015.

Le rapport est adopté par 25 voix pour, 4 contre et 3 abstentions